



Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-216.11/2018
Objet : Révision allégée n°1 PLU
Commune : ARS-SUR-MOSELLE
Affaire suivie par : S. HISIGER

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
METZ METROPOLE - HARMONY PARK
POLE PLANIFICATION TERRITORIALE
MONSIEUR HENRI HASSER
11 BOULEVARD DE LA SOLIDARITE
BP 55025
57071 METZ CEDEX 3**

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 20 novembre 2018

Monsieur le Vice-Président,

Par votre courrier reçu le 15 novembre dernier, vous m'avez transmis le dossier présenté par la commune d'ARS-SUR-MOSELLE pour procéder à la révision allégée n°1 de son PLU et je vous en remercie.

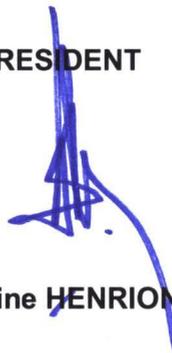
Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT



Antoine HENRION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z
www.cda-moselle.fr